MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1787 **9 juillet 2014**

SOMMAIRE

ANRH 85748
Boss Concept IPC Sicav 85734
Caribeau Capital S.à r.l. 85733
Cteam Luxembourg 85737
Flores Finance S.A. 85776
Frontiers Capital 85735
Global Water Development Luxembourg S.à r.l. 85776
Hadrian S.à r.l. 85776
Mi-Chì S.A. 85730
Mpumalanga S.A. 85731
Multi Units Luxembourg 85730
Newvalux S.A. 85734
NEXANS Re 85734
Next Management S.à r.l. 85730
Nifrac Finance S.A. 85736
Nobel Constructing Company S.A., SPF 85736
Nord Europe Life Luxembourg 85734
Nord Lounge S.A. 85737
Novares International SA 85748
Oilasko S.A. 85748
Omnium Management S.A. 85736
Orion IV European 10 S.à r.l. 85736
Orion IV European 11 S.à r.l. 85737
Orsus AG 85736
Orsus AG 85744
O.Z. S.A. 85772
Packes S.à r.l. 85730
Pamol S.A. - SPF 85735
Pan-Holding 85735
PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l. 85731
PCV Lux S.C.A. 85773
Perfect-Health-Solutions 85773
Polunin Discovery Funds 85732
Popov Capital S.A. 85731
Project One SA 85732
PSPEUR 85735
PSPLUX 85747
Rain Man SA 85731
RE Acqua S.A. 85737
Reefdile S.A. 85732
RE German Small Properties Two S.à r.l. 85740
REI Services S.à r.l. 85740
Sapient Operations Luxembourg S. à r.l. 85732
Sàrl du Clos des Acacias 85733
Sparkles.lu 85745
Starlight S.à r.l. 85747
Sunrise Water 85733
Superlift Funding S.à r.l. 85742

Mi-Chì S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 164.152.

—

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MI-CHI S.A.

Référence de publication: 2014062858/10.

(140073168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Multi Units Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.129.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062869/10.

(140073113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Next Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.169.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014062872/10.

(140073416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Packes S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3341 Huncherange, 17, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 139.792.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 15 avril 2014

Monsieur SCHLESSER Pascal, né le 21 juin 1970 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3341 HUNCHERANGE, 17, Route de Noertzange

cède 100 parts sociales

à

Madame KINTZELE Nelly Félicie, née le 16 juillet 1948 à Reckange-sur-Mess, demeurant à L-4982 RECKANGE-SUR-MESS, 2, Rue Neuve

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Ainsi, suite à ces cessions de parts, les cent (100,-) parts d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125,- €) chacune de la société PACKES S.à r.l. avec siège social 17, Route de Noertzange L - 3341 HUNCHERANGE sont dès à présents souscrites comme suit:

Madame KINTZELE Nelly Félicie, précitée, 100 parts sociales

Suite à la démission de Monsieur SCHLESSER Pascal, de son poste de gérant unique, Madame KINTZELE Nelly Félicie, née le 16 juillet 1948 à Reckange-sur-Mess, demeurant à L-4982 RECKANGE-SUR-MESS, 2, Rue Neuve, est nommée seule gérante avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Huncherange, le 15 avril 2014.

Pour PACKES S.à r.l.

Référence de publication: 2014062922/24.

(140072778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 123.126.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062929/9.

(140073284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Mpumalanga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.141.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2014. Signature.

Référence de publication: 2014062865/10.

(140072910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Popov Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.381.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de POPOV CAPITAL S.A., tenue extraordinairement le 25 avril 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 22/08/2013 opérant avec effet au 25/08/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Alexandra Corre comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014062942/15.

(140073452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Rain Man SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 80.418.

—

A l'instant,

Nico LANTER, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 31 janvier 1949, demeurant à L-8140 Bridel, 58, rue de Luxembourg, Léon LANTER, retraité, né à Remerschen, le 21 février 1925, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément et Nadine LANTER, indépendante, née à Luxembourg, le 16 septembre 1972, demeurant à L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande Duchesse Charlotte administrateurs de RAIN MAN SA avec siège social à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017, Nico LANTER, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: Lanter, Lanter et Lanter.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 25 avril 2014. Relation LAC/2014/19270. Reçu douze euros 12.-.

Le Receveur (signé): Thill.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014062965/20.

(140072417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Project One SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.322.

—

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROJECT ONE S.A.

Référence de publication: 2014062945/10.

(140073165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Polunin Discovery Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.308.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014062941/12.

(140073112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Reefdile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.797.

—

RECTIFICATIF

Dans la mention pour publication déposée le 5 mai 2014, portant le numéro de dépôt L140071522, il y a lieu de lire que le siège de la société était établi au 2A rue Jean-Baptiste Esch et non au 18 rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014062971/13.

(140073035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Sapient Operations Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.112.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.139.

—

Extrait sincère et conforme des résolutions de l'associé unique de Sapient Operations Luxembourg S.à.r.l. (la société") adoptées le 5 mai 2014

Résolutions

L'associé unique DECIDE d'accepter la démission de Mlle. Elizabeth CONDER, gérante démissionnaire au 30 avril 2014.

L'associé unique DECIDE de nommer, à durée indéterminée:

Surjit Kumar BANGAR, né le 16 Novembre 1971 à Birmingham, Royaume Uni et avec adresse professionnelle à Eden House, 8 Spital Square, E1 6DU Londres, Royaume Uni,

comme nouveau gérant au conseil de gérance de la Société, avec effet au 1 er Mai 2014.

Pour et au nom de SAPIENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.R.L.

Mandataire

Référence de publication: 2014063015/19.

(140072608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sàrl du Clos des Acacias, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.507.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014063019/12.

(140073428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Caribeau Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.017.

—

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark VRIJHOEF, de Monsieur Emanuele GRIPPO et de Madame Valérie PECHON, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 07.05.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Caribeau Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063323/16.

(140074018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Sunrise Water, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 143.878.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2014 a transféré avec effet immédiat le siège social de la société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au:

- 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2014 a pris note de la démission de Monsieur Markus, Konstantin, Simon, Kasimir Graf von Lippe-Falkenflucht de ses fonctions d'administrateur de la société, a relevé avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs de la société, Messieurs Ludwig Barth et Georges Majerus ainsi que la société Luxembourg Corporation Company S.A., et a nommé comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur;

- Madame Stéphanie GRISIUS, M, Phil. Finance B. Sc. Economics, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

L'assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2014 a relevé la société CAS Services SA de ses fonctions de commissaire aux comptes et a nommé en remplacement:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg n° B113620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour SUNRISE WATER

Société anonyme

Référence de publication: 2014063003/26.

(140072692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 59.361.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062873/10.

(140073469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Newvalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 62.331.

—

La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 6 mal 2014. Signature.

Référence de publication: 2014062881/11.

(140072925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

NEXANS Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.741.

—

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société NEXANS Re

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014062885/11.

(140073397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Boss Concept IPC Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 60.666.

—

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Boss Concept IPC Sicav

Die Ordentliche Generalversammlung der Boss Concept IPC Sicav vom 7. Mai 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Bernhard Singer, Vorsitzender
- Herr Karl-Heinz Heim, Mitglied
- Herr Heinz Horst Seibold, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Mai 2014.

Für Boss Concept IPC Sicav

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014063298/22.

(140074265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014062924/12.

(140072728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

PSPEUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.797.

—

- L'adresse de Madame Martine Légaré, Gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:

279 Villeneuve Ouest, Montréal, Québec, H2V 2R2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014062946/13.

(140073124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pamol S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 28.192.

—

Il résulte d'un acte notarié du 20 juin 2007, par lequel il est constaté que l'associée unique décide de changer la dénomination sociale en SG Services S.à r.l., que le Commissaire aux comptes de la Société, STENHAM S.àr.l., avec siège social 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 78306, par décision de l'actionnaire unique du 26 juin 2013 dont le mandat a été renouvelé jusqu'à l'Assemble Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017, est devenu SG Services S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78306.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014062923/14.

(140073251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Frontiers Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 170.803.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2014:

Les actionnaires acceptent la démission du commissaire TOP Audit S.A. (anc. PKF Abax Audit S.A.).

Les actionnaires décident de nommer Compliance & Control, ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, RCS B 172.482, comme nouveau commissaire de la société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014063427/15.

(140074026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062886/10.

(140073324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Nobel Constructing Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.419.

—

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062887/10.

(140072978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Orion IV European 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.275.

—

Les statuts coordonnés au 21 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014062892/11.

(140072907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Omnium Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.727.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OMNIUM MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014062900/11.

(140073119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Orsus AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.502.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014062894/12.

(140072588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Nord Lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 37, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.316.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062888/10.

(140072816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Orion IV European 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.299.

—

Les statuts coordonnés au 21 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014062893/11.

(140072954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Cteam Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 35, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 90.523.

—

Auszug des Protokolls der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 29.04.2014

Zu neuen Mitgliedern des Verwaitungsrates werden gewählt:

- Herr Helmut LOCHER, Dipl.-Ing. (FH), wohnhaft in Lerchenweg 41, D 88285 BODNEGG
- Herr Jochen SPITZ, Dipl.-Ing. (FH), wohnhaft in Gloucester Strasse 19, D 54296 TRIER
- Herrn Frédéric BOHR, wohnhaft 13 rue Saint Martin, F 57570 Boust

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2020 zu beschliessen hat.

Référence de publication: 2014063338/13.

(140073794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.581.

—

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

POLYUSUS LUX III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B183.031,

represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 7 April 2014.

Said power of attorney after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of RE Acqua S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 13 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1950 of 21 September 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.581 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 28 February 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II.- The current issued share capital of the Company is fixed at fifty million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 50,250,000) represented by five million one hundred twenty thousand eight hundred and eighty-six (5,120,886) Class of Ordinary Shares, five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) Class A Shares, five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) Class B Shares, five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) Class C Shares, five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) Class D Shares, five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) Class E Shares, five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) Class F Shares, five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) Class G Shares, five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) Class H Shares and five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) Class I Shares in registered form, with no nominal value.

III.- After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of five million Euro (EUR 5,000,000) so as to bring it from its present amount of fifty million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 50,250,000) down to forty-five million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 45,250,000) through the reduction of the par value of each share of the Company, by the absorption of the losses suffered by the Company as at 31 December 2012 in the amount of three million one hundred and seventy-four thousand two hundred and ninety-four Euro and seventy-six Cent (EUR 3,174,294.76) and by the allocation to a special undistributable reserve of an amount of one million eight hundred and twenty-five thousand seven hundred and five Euro and twenty-four Cent (EUR 1,825,705.24) for the amortization of the losses realised during the financial year 2013 and of the future losses to be realised during the financial year 2014.

Second resolution

As a consequence of the foregoing capital reduction, the sole shareholder decides to amend paragraph 5.1. of article 5 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

The share capital of the Company is set at forty-five million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 45,250,000) represented by five million one hundred twenty thousand eight hundred and eighty-six (5,120,886) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share) and five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) in registered form, with no nominal value, all subscribed and fully paid up.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant all powers to any director, acting individually, to implement the aforementioned capital reduction.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le huit avril,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

POLYUSUS LUX III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B183.031,

représentée par Dady KASA-VUBU, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 avril 2014.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

I. La partie comparante, prénommée, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique de RE Acqua S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée selon un acte de Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1950 du 21 septembre 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.581 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante millions deux cent cinquante mille euros (50.250.000 EUR) représenté par cinq millions cent vingt mille huit cent soixante-six (5.120.866) Actions de Classe Ordinaire, cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de Classe A, cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de Classe B, cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de Classe C, cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de Classe D, cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de Classe E, cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de Classe F, cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de Classe G, cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de Classe H et cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de Classe I sous forme nominative, sans valeur nominale.

III. Ceci ayant été exposé, l'actionnaire unique prénommé ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) de manière à le porter de son montant actuel de cinquante millions deux cent cinquante mille euros (50.250.000 EUR) à un montant de quarante-cinq millions deux cent cinquante mille euros (45.250.000 EUR) par la réduction du pair comptable de chaque action de la Société, par absorption des pertes d'un montant de trois millions cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-seize cents (3.174.294,76 EUR) subies par la Société au 31 décembre 2012 et allocation à une réserve spéciale non distribuable d'un montant de un million huit cent vingt-cinq mille sept cent cinq euros et vingt-quatre cents (1.825.705,24 EUR) pour l'amortissement des pertes réalisées durant l'année sociale 2013 et les pertes futures à réaliser durant l'année sociale 2014.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente réduction de capital, l'actionnaire unique décide de modifier le paragraphe 5.1. de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq millions deux cent cinquante mille euros (45.250.000 EUR) représenté par cinq millions cent vingt mille huit cent soixante-six (5.120.866) Actions Ordinaires (les Actions de Classe Ordinaire et individuellement, une Action de Classe Ordinaire), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de classe A (les Actions de Classe A et individuellement, une Action de Classe A), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de classe B (les Actions de Classe B et individuellement, une Action de Classe B), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de classe C (les Actions de Classe C et individuellement, une Action de Classe C), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de classe D (les Actions de Classe D et individuellement, une Action de Classe D), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de classe E (les Actions de Classe E et individuellement, une Action de Classe E), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de classe F (les Actions de Classe F et individuellement, une Action de Classe F), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de classe G (les Actions de Classe G et individuellement, une Action de Classe G), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de classe H (les Actions de Classe H et individuellement, une Action de Classe H), et cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante-et-une (5.114.241) Actions de classe I (les Actions de Classe I et individuellement, une Action de Classe I), sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'octroyer tous les pouvoirs à tout administrateur, agissant individuellement, pour mettre en oeuvre ladite réduction de capital.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Kasa-Vubu, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2014. Relation: EAC/2014/5275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062968/156.

(140073337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

REI Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. RE German Small Properties Two S.à r.l.).

Capital social: EUR 3.165.225,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.715.

—

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

RE Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg and registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 115.577 (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Walter TOCCO, employee, with professional address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal in Luxembourg on March 17 th , 2014.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée "RE German Small Properties Two S. à r.l.", has its registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, is registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 118.715 and was incorporated by deed dated August 8 th , 2006 and enacted by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated October 6 th , 2006 under number 1878 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on September 27 th , 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 15 th , 2008 under number 922.

- That the share capital of the Company amounts to three million one hundred sixty-five thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 3,165,225) represented by one hundred twenty-six thousand six hundred and nine (126,609) shares of twenty-five euro (EUR 25) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the Company's name into "REI Services S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).

After the foregoing was approved by the appearing party, it took the following resolutions:

First and sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the registered name of the Company, from "RE German Small Properties Two S. à r.l." into "REI Services S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the Articles as follows:

" **Art. 1. Denomination.** The company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall operate under the name REI Services S.à r.l. (hereafter the "Company") and which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10 th , 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française.

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mars.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RE Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.577 (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur Walter TOCCO, employé, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 17 mars 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «RE German Small Properties Two S. à r.l.», ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.715, a été constituée suivant acte reçu en date du 8 août 2006 par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 octobre 2006, sous le numéro 1878 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 922 du 15 avril 2008.

- Que le capital social de la Société s'élève à trois millions cent soixante-cinq mille deux cent vingt-cinq euros (3.165.225.- EUR) représenté par cent vingt-six mille six cent neuf (126.609) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

- Que le comparant est l'associé actuel de la Société.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société en «REI Services S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 er des statuts de la société (les statuts).

Ces faits exposés et reconnus exacts par la partie comparante, cette dernière prend les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société, de «RE German Small Properties Two S. à r.l.» en «REI Services S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 er des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1 er . Dénomination.** La société est une société à responsabilité limitée sous la dénomination REI Services S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présentes statuts de la Société (les «Statuts»).»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. Tocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mars 2014. LAC/2014/14236. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014062969/106.

(140072940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Superlift Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 148.196.

—

In the year two thousand and fourteen,

on the thirtieth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"KION GROUP AG", a company existing under the laws of Germany, having its registered office at Abraham-Lincoln-Straße 21, D-65189 Wiesbaden and registered with the local court of Wiesbaden under number HRB 27060 (the "Shareholder"),

here represented by:

Mr. Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him in Germany, on 28 April 2014.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Superlift Funding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 11 September 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1963 of 8 October 2009, page 94198, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 148.196 and having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le trente avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KION GROUP AG», une société régie par le droit allemands ayant son siège social au Abraham-Lincoln-Straße 21, 65189 Wiesbaden et inscrite au court locale de Wiesbaden sous le numéro HRB 27060 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration lui donnée en Allemagne, le 28 avril 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «Superlift Funding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 11 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1963 du 8 octobre 2009 page 94198, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.196 et ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été modifiés n'ont pas été modifiés depuis lors.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

2 Décision de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mai 2014. Relation: EAC/2014/6123. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014063004/119.

(140073496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Orsus AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.502.

—

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014062895/12.

(140072589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sparkles.lu, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 33, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg F 9.941.

—

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Madame Maud GAWRON-MAJERUS, agent européen, de nationalité belge, demeurant à L - 2168 Luxembourg, 33 rue de Muehlenbach

2. Monsieur Stéphane MAJERUS, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L -2168 Luxembourg, 33 rue de Muehlenbach

3. Madame Isabelle JACQUOT-PHLYPO, expert-comptable, de nationalité belge, demeurant à L - 1318 Merl, 10 rue des Celtes

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1 er . L'association porte la dénomination de «SPARKLES.LU».

Art. 2. L'association a pour objet de soutenir financièrement les femmes à travers le monde en contribuant au développement de leur projet professionnel via des plateformes de micro-finance.

Dans ce contexte, l'association peut effectuer toutes les opérations susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

Les moyens financiers pour la réalisation de l'objet de l'Association résultent notamment de dons receuillis lors de l'organisation d'événements particuliers. Les moyens humains nécessaires à la réalisation de l'objet de l'Association résultent des membres du conseil d'administration de l'Association ainsi que des bénévoles qui entourent ces administrateurs.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Membres, Admission, Démission, Exclusion, Cotisation, Dons

Art. 5. Peut devenir membre de l'association, toute personne doit s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Art. 6. Le nombre minimum des membres est de 3 membres fondateurs.

Le nombre de membres d'honneur est illimité.

Art. 7. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le courant du premier trimestre de l'année civile.

Art. 8. Tout membre peut être exclu:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association

constatés par le conseil d'administration.

L'exclusion doit être prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions de l'article 8 ainsi que ses ayants droit, n'ont aucun droit sur le fonds social. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 10. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation. La cotisation annuelle d'un membre ne peut dépasser le montant de 100 euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 11. L'association est habilitée à recevoir des dons en nature et en espèces, sous réserve de respecter l'autorisation prévue par l'art. 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

III. Assemblée générale

Art. 12. Une délibération et approbation de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts
- la nomination et la révocation des administrateurs
- l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget de l'exercice à venir
- la dissolution de la société

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

L'ordre du jour est détaillé dans la convocation. L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour. Le vote a lieu à bulletins secrets, sauf décision contraire à prendre par les membres présents ou représentés.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite, avec limite de deux procurations par personne.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par courriel.

L'assemblée générale est régulièrement constituée si la majorité simple des membres est présente ou représentée, sauf le cas ou elle délibère sur des modifications de statuts. Tous les membres ont le droit de vote égal. Les résolutions de l'assemblée générale, sauf le cas ou elle délibère sur des modifications de statuts, se prennent à la majorité simple des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres de l'association. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 13. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Administration

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 15 membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis par les membres présents ou représentés.

Les membres du conseil d'administration sont les suivants:

Madame Maud GAWRON-MAJERUS, agent européen, domiciliée à L - 2168 Luxembourg, 33 rue de Muehlenbach, Présidente;

Monsieur Eric JACQUOT, employé privé, domicilié à L - 1318 Merl, 10 rue des Celtes, Vice-président;

Monsieur Stéphane MAJERUS, employé privé, domicilié à L - 2168 Luxembourg, 33 rue de Muehlenbach, Secrétaire;

Madame Isabelle JACQUOT-PHLYPO, expert-comptable, domiciliée à L - 1318 Merl, 10 rue des Celtes, Trésorier;

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, viceprésident, secrétaire et trésorier.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par courriel.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des votants, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du conseil d'administration ne sont que lorsque la majorité simple de ses membres est présente.

Art. 16. Le conseil d'administration gère l'association, convoque et organise les assemblées générales et exécute les décisions de celle-ci. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un des ses membres ou même, si l'assemblée générale l'y autorise, à un tiers.

Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec les tiers.

Les signatures conjointes de 2 administrateurs engagent valablement l'association.

Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale soit par la loi, soit par les statuts sont de la compétence du conseil d'administration et l'énonciation qui précède est énonciative et non limitative.

V. Exercice social, Comptes, Budget

Art. 17. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Art. 18. Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Chaque année, les membres sont dûment convoqués en assemblée générale aux fins d'approbation des comptes de l'exercice écoulé et de l'examen du budget de l'exercice suivant.

VI. Dissolution et liquidation

Art. 19. La dissolution et la liquidation de l'association s'effectueront conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association sans but lucratif poursuivant une activité analogue, à désigner par l'assemblée générale.

VII. Dispositions finales

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et au règlement interne qui sera établie lors de la première réunion du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Madame Maud GAWRON-MAJERUS / Monsieur Eric JACQUOT / Monsieur Stéphane MAJERUS / Madame Isabelle JACQUOT-PHLYPO

Présidente / Vice-président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2014063054/129.

(140073429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

PSPLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.796.

—

- L'adresse de Madame Martine Légaré, Gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:

279 Villeneuve Ouest, Montréal, Québec, H2V 2R2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014062947/13.

(140073120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.218.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.109.

—

EXTRAIT

En date du 25 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Wim Rits comme gérant de la société avec effet immédiat;

- Nomination au poste de gérant de Mme. Richel van Weij, née le 12 mai 1970 à Marowijne (Suriname) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014062997/15.

(140072914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Oilasko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.041.

—

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062898/10.

(140072890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Novares International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.485.

—

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVARES INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014062890/10.

(140072709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

ANRH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 37.238,75.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 185.317.

—

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of ANRH, a private limited liability company (société à responsabilitée limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185 317 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of associations of the Company were amended by a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg dated 14 mars 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. Appian Natural Resources Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 1425, acting through its general partner, Appian Natural Resources Fund GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 1424, itself acting through its general partner, Appian Holdings Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 109373; and

2. Appian Natural Resources (UST) Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 1669, acting through its general partner, Appian Natural Resources Fund GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 1424, itself acting through its general partner, Appian Holdings Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 109373

(together the Shareholders),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

each hereby represented by Joe Zeaiter, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal dated 27 March 2014.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That all the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Conversion of the share capital of the Company into United State Dollars; change to the nominal value of the existing ordinary shares from EUR 0.01 (one Euro cent) to USD 0.01 (one United States Dollar cent) and exchange of the 1,250,000 existing ordinary shares of the Company into 1,723,875 shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent).

3. Creation of 10 (ten) new classes of shares of the Company, respectively the class A shares (the Class A Shares), class B shares (the Class B Shares), class C shares (the Class C Shares), class D shares (the Class D Shares), class E shares (the Class E Shares), class F shares (the Class F Shares), class G shares (the Class G Shares), class H shares (the Class H Shares), class I shares (the Class I Shares) and class J shares (the Class J Shares), with rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, as restated pursuant to the item 6 below and conversion the ordinary shares of the Company into new Class A Shares.

4. Increase the share capital of the Company by a total amount of USD 20,000.- in order to bring it from its current amount of USD 17,238.75 to USD 37,238.75 through the issue of the following new shares:

(a) 200,000 new class A Shares,

(b) 200,000 new Class B Shares;

(c) 200,000 new Class C Shares;

(d) 200,000 new Class D Shares;

(e) 200,000 new Class E Shares;

(f) 200,000 new Class F Shares;

(g) 200,000 new Class G Shares;

(h) 200,000 new Class H Shares;

(i) 200,000 new Class I Shares; and

(j) 200,000 new Class J Shares,

(together, the "New Shares");

Intervention, subscription to and payment in full, of the New Shares each with a nominal value equal of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each, where the subscription price for all the New Shares but the new Class J Shares shall be the nominal value for such New Shares, and the subscription price for the new Class J Shares shall be, in aggregate, equal to USD 12,423,279.04 (twelve thousand four hundred twenty-three thousand two hundred and seventy-nine United Sates Dollar and four United States cents); acknowledgement and approval of the payment in kind effected by the Shareholders for the New Shares as provided below:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Shareholder	Subscription to New Shares	Amount paid in USD for each new shares so subscribed
Appian Natural Resources Fund L.P.	180,389 new Class A Shares	Class A Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class B Shares	Class B Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class C Shares	Class C Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class D Shares	Class D Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class E Shares	Class E Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class F Shares	Class F Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class G Shares	Class G Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class H Shares	Class H Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class I Shares	Class I Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class J Shares	Class J Shares: USD 11,205,125.68
Appian Natural Resources (UST) Fund L.P.	19,611 new Class A Shares	Class A Shares: USD 196.11
	19,611 new Class B Shares	Class B Shares: USD 196.11
	19,611 new Class C Shares	Class C Shares: USD 196.11
	19,611 new Class D Shares	Class D Shares: USD 196.11
	19,611 new Class E Shares	Class E Shares: USD 196.11
	19,611 new Class F Shares	Class F Shares: USD 196.11
	19,611 new Class G Shares	Class G Shares: USD 196.11
	19,611 new Class H Shares	Class H Shares: USD 196.11
	19,611 new Class I Shares	Class I Shares: USD 196.11
	19,611 new Class J Shares	Class J Shares: USD 1,218,153.36
Total	200,000 new Class A Shares	Class A Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class B Shares	Class B Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class C Shares	Class C Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class D Shares	Class D Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class E Shares	Class E Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class F Shares	Class F Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class G Shares	Class G Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class H Shares	Class H Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class I Shares	Class I Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class J Shares	Class J Shares: USD 12,423,279.04

5. Amendments the share register of the Company in order to reflect the change to the denomination of the share capital of the Company into USD, the above share reclassification and the issue of the New Shares, with power and authority to any manager of the Company as well as any lawyer and employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the such changes in the share register of the Company.

6. Restatement of the articles of association of the Company in their entirety, in the form of the draft restated articles of association sent to the shareholders of the Company, including for the avoidance of doubt, the changes to the share capital of the Company as provided above and the change to the corporate object of the Company, which shall read as provided below:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and companies and other entities in Canada and in other jurisdictions, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offering. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

7. Miscellaneous.

III. The Meeting then has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders waive the convening notice and confirm that they consider themselves as duly convened. The Shareholders declare that they have perfect knowledge of the agenda, which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the Company's share capital denomination from EUR (Euro) to USD (United States Dollars) effective as of the date of this Meeting and by applying the inter-bank common exchange rate as at 26 March 2014 (i.e., an exchange rate of €1:US$1.3791 as stated on the website of the European Central Bank), the converted amount to USD 17,238.75 (seventeen thousand two hundred thirty-eight United States dollars and seventy-five cents) (the Change of Denomination) and to conversion the existing ordinary shares with a par value of EUR 0.01 (one Euro cent) of the company into new ordinary shares of the Company with a par value of USD 0.01 (one United States Cent) so that the share capital of the Company is represented as provided below:

Each Shareholder, hereby represented by Joe Zeaiter, pre-named, by virtue of proxies given under private seal, declares to request the exchange of the ordinary shares having a nominal value of EUR 0.01 (one eurocent) each it owns into new ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States dollar cent) each.

Therefore, the Meeting resolves to record the change of denomination as provided in the table below.

Shareholder	Shares held prior to the Change of Denomination	Shares held after the Change of Denomination
Appian Natural Resources Fund L.P.	1,127,433 ordinary shares	1,554,842 ordinary shares
Appian Natural Resources (UST) Fund L.P.	122,567 ordinary shares	169,033 ordinary shares
Total	1,250,000 ordinary shares having a nominal value of EUR 0.01	1,723,875 ordinary shares having a nominal value of USD 0.01

Third resolution

The Meeting resolves to create different classes of shares, namely class A shares (the Class A Shares), class B shares (the Class B Shares), class C shares (the Class C Shares), class D shares (the Class D Shares), class E shares (the Class E Shares), class F shares (the Class F Shares), class G shares (the Class G Shares), class H shares (the Class H Shares), class I shares (the Class I Shares) and class J shares (the Class J Shares), and to convert all ordinary shares held by the Shareholders as at the date of this Meeting, i.e., 1,723,875 (one million seven hundred twenty-three thousand eight hundred seventy-five) ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States cent), into Class A Shares with a nominal value of USD 0.01 cent (one United State cent) (the Capital Conversion) as provided in the table below, showing the shareholding of the Company after the Capital Conversion:

Shareholder	Shares held prior to the Capital Conversion	Shares held after the Capital Conversion
Appian Natural Resources Fund L.P.	1,554,842 ordinary shares	1,554,842 Class A Shares
Appian Natural Resources (UST) Fund L.P.	169,033 ordinary shares	169,033 Class A Shares
Total	1,723,875 Class A Shares having a nominal value of USD 0.01	1,723,875 Class A Shares having a nominal value of USD 0.01

The Meeting resolves to note that the rights and obligations pertaining to the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares of the Company are the same as those pertaining to the ordinary shares (save as to those rights which shall be defined in relation to the amendment and restatement of the articles of association of the Company as shall be resolved hereafter, as amended the Restated Articles of Association).

Each Shareholder, hereby represented by Mr Joe Zeaiter, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to request the conversion of all the ordinary shares it owns into Class A Shares.

Therefore, the Meeting resolves to record the Capital Conversion as provided in the table above.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) in order to bring it from its current amount of USD 17,238.75 (seventeen thousand two hundred thirty-eight United States dollars and seventy-five cents) to USD 37,238.75 (thirty-seven thousand two hundred thirty-eight United States dollars and seventy-five cents), composed of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares, each having a nominal value of USD 0.01 (one United State dollar cent) each.

The Meeting resolves to accept and record the following subscription and payment within the frame and for the purpose of the increase of the share capital of the Company resolved upon in this fourth resolution:

Shareholder	Subscription to New Shares	Amount paid in USD for each new shares so subscribed
Appian Natural Resources Fund L.P.	180,389 new Class A Shares	Class A Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class B Shares	Class B Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class C Shares	Class C Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class D Shares	Class D Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class E Shares	Class E Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class F Shares	Class F Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class G Shares	Class G Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class H Shares	Class H Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class I Shares	Class I Shares: USD 1,803.89
	180,389 new Class J Shares	Class J Shares: USD 11,205,125.68
Appian Natural Resources (UST) Fund L.P.	19,611 new Class A Shares	Class A Shares: USD 196.11
	19,611 new Class B Shares	Class B Shares: USD 196.11
	19,611 new Class C Shares	Class C Shares: USD 196.11
	19,611 new Class D Shares	Class D Shares: USD 196.11
	19,611 new Class E Shares	Class E Shares: USD 196.11
	19,611 new Class F Shares	Class F Shares: USD 196.11
	19,611 new Class G Shares	Class G Shares: USD 196.11
	19,611 new Class H Shares	Class H Shares: USD 196.11
	19,611 new Class I Shares	Class I Shares: USD 196.11
	19,611 new Class J Shares	Class J Shares: USD 1,218,153.36
Total	200,000 new Class A Shares	Class A Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class B Shares	Class B Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class C Shares	Class C Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class D Shares	Class D Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class E Shares	Class E Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class F Shares	Class F Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class G Shares	Class G Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class H Shares	Class H Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class I Shares	Class I Shares: USD 2,000.-
	200,000 new Class J Shares	Class J Shares: USD 12,423,279.04

Intervention - Subscription - Payment

Each Shareholder, hereby represented by Joe Zeaiter, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal, expressly declares to:

(i) subscribe to such New Shares set out against their respective names as provided in the table above, having a nominal value of USD 0.01 (one United State Dollar Cent) for such aggregate subscription price as provided in the table above; and

(ii) pay up in full their New Shares by way of a contribution in kind of the receivable they own against the Company in an the aggregate amount of USD 12,441,279.04 (twelve million four hundred forty-one thousand two hundred seventy-nine United States Dollars and four United States cents) (the Receivable), of which an amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars), shall be allocated to the share capital account of the Company and an amount of USD 12,421,279,04 (twelve million four hundred twenty-one thousand two hundred and seventy-nine United States Dollars and four United States cents) shall be allocated to the share premium account of the Company as premium paid for the issue of the new Class J Shares by the Company to the Shareholders.

The value of the Receivable is confirmed to the notary public by two certificates dated 27 March 2014 (the Certificates) which confirms that the aggregate value of the Receivable is at least equal to 12,441,279.04 (twelve million four hundred forty-one thousand two hundred seventy-nine United States Dollars and four United States cent) (i.e. USD 11,221,360.70 for the receivable contributed by Appian Natural Resources Fund L.P. and USD 1,219,918.34 for the receivable contributed by Appian Natural Resources (UST) Fund L.P.)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A copy of the Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above, the share capital of the Company, which now amounts to an aggregate amount of USD 37,238.75 (thirty-seven thousand two hundred and thirty-eight United State Dollars seventy-five United States cents) is represented by 1.923.875 Class A Shares, 200,000 Class B Shares, 200,000 Class C Shares, 200,000 Class D Shares, 200,000 Class E Shares, 200,000 Class F Shares, 200,000 Class G Shares, 200,000 Class H Shares and 200,000 Class J Shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United State dollar cent) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above Change of Denomination, the Capital Conversion and the Share Capital Increase and hereby empowers and authorised any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under their sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the Change of Denomination, the Capital Conversion and the Share Capital Increase and to see to any formalities in connection therewith.

Sixth resolution

Each Shareholder of the Company declares that it has received the proposed Restated Articles of Association.

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety (noting that the share capital of the Company in article 8 of the articles of association of the Company shall reflect the Change of Denomination, the Capital Conversion and the Share Capital Increase each as resolved in the above resolutions and the change to the corporate object of the Company as provided in the agenda of the Meeting, so that Restated Articles of Association shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital surplus reserves) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium and capita surplus reserves)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Chairman has the meaning given to it in article 12;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means ANRH;

Financial Year has the meaning given to it in article 25;

General Meetings means the general meetings of the Shareholders of the Company; General Meeting means any of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 28;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg

Managers means, means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in article 12;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ANRH" which will be governed by the Laws and particularly by the Companies Act as well as by the Articles of Association.

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Companies Act. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and companies and other entities in Canada and in other jurisdictions, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offering. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Companies Act or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Association.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-seven two hundred thirty-eight United States Dollars and seventy-five cent (USD 37,238.75) divided into three million seven hundred twenty-three thousand eight hundred seventy five Shares with a nominal value of one Unites States Dollars (USD 0.01) each, which are divided into:

- one million nine hundred twenty-three thousand eight hundred seventy five class A shares (1,923,875) (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred thousand (200,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred thousand (200,000) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- two hundred thousand (200,000) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred thousand (200,000) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred thousand (200,000) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred thousand (200,000) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred thousand (200,000) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred thousand (200,000) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- two hundred thousand (200,000) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

Section 2. Transfer of Shares

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Section 3. Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Section 4. Capital Surplus

The General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account of the Company. The amount of the capital surplus account may, subject to any limitations or provisions to the contrary in the Shareholders Agreement, be used to pay any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Section 5. Profit Sharing

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 27 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 6. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Section 7. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

(i) Class J Shares;

(ii) Class I Shares;

(iii) Class H Shares;

(iv) Class G Shares;

(v) Class F Shares;

(vi) Class E Shares;

(vii) Class D Shares;

(viii) Class C Shares; and

(ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves.

If 2 (two) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than 2 (two) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers.

The majority of the Managers will be non-resident in the United Kingdom (the "UK") for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as "Non-resident in the UK").

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder(s), adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman") who shall always be a Non-resident in the UK. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any 2 (two) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 1 (one) Business Day's written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. However, the meeting of the Board of Managers shall never be held in the UK.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the Managers holding office, provided that at least the majority of the Managers present or represented are Non-resident in the UK.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visio-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article 15 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Companies Act, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Chapter V. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The Shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Companies Act. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Companies Act, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than 1/2 (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance.. Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Vote. At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than 1/2 (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

be a majority of Shareholders in number representing at least 3/4 (three quarters) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 24. Minutes. The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter VI. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year (the "Financial Year").

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,

- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding 3/4 (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VIII. - Applicable Law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand four hundred Euro (5,400 EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing and intervening party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenu

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de ANRH, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185 317 (la Société), constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 11 mars 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 14 mars 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Appian Natural resources Fund L.P. un limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Îles Anglo-Normandes et immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Jersey (Jersey Companies Registry) sous le numéro 1425, agissant par son associé commandité gérant, Appian Natural Resources Fund GP L.P., un limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 0BD, Îles Anglo-Normandes et immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Jersey (Jersey Companies Registry) sous le numéro 1424, luimême agissant par son associé commandité gérant, Appian Holdings Limited, un limited partnership de Jersey ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 0BD, Îles Anglo-Normandes et immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Jersey (Jersey Companies Registry) sous le numéro 109373; et

2. Appian Natural Resources (UST) Fund L.P., un limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 0BD, Îles Anglo-Normandes et immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Jersey (Jersey Companies Registry) sous le numéro 1669, agissant par son associé commandité gérant, Appian Natural Resources Fund GP L.P., un limited partnership de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 0BD, Îles Anglo-Normandes et immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Jersey (Jersey Companies Registry) sous le numéro 1424, lui-même agissant par son associé commandité gérant, Appian Holdings Limited, un limited partnership de Jersey ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 0BD, Îles Anglo-Normandes et immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Jersey (Jersey Companies Registry) sous le numéro 109373 (les Associés),

chacun représenté par M. Joe Zeaiter, juriste, résident à Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé datées du 28 mars 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les parties comparantes, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et qui peut valablement adoptée les points de l'ordre du jour, tel qu'indiqué ci-après.

II. L'agenda de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion du capital social de la Société en US Dollar; changement de la valeur nominale des parts sociales existantes de 0,01 EUR (un centime d'Euro) à 0,01 USD (un cents des Etats-Unis d'Amérique) et échange des parts sociales existantes de la Société pour des nouvelles parts sociales de la Société, ces nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un centime d'US Dollar) chacune.

3. Création de 10 (dix) différentes classes de parts sociales de la Société divisé en les parts sociales de classe A (les Parts Sociales A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales H), les parts sociales de classe I (les Parts Sociales I) et les parts sociales de classe J (les Parts Sociales J), avec les droits et obligations tels qui seront prévus dans les statuts de la Société, à remanier suivant aux résolutions ci-dessous et échange des parts sociales de la Sociétés pour des nouvelles Parts Sociales A afin qu'une part sociale est échangée pour une Part Sociale A.

4. Augmentation du capital sociale de la Société d'un montant total de 20.000,- USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amériques) afin de le porter de son montant actuel de 17.238,75 USD (dix-sept mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amériques et soixante-quinze cents des Etats-Unis D'Amérique) à 37.238,75 USD (trente-sept mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amériques et soixante-quinze cents des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission des nouvelles parts sociales suivantes:

(a) 200.000 Parts Sociales A;

(b) 200.000 Parts Sociales B;

(c) 200.000 Parts Sociales C;

(d) 200.000 Parts Sociales D;

(e) 200.000 Parts Sociales E;

(f) 200.000 Parts Sociales F;

(g) 200.000 Parts Sociales G;

(h) 200.000 Parts Sociales H;

(i) 200.000 Parts Sociales I; et

(j) 200.000 Parts Sociales J,

(ensemble, les Nouvelles Parts).

Intervention, souscription à et libération pour les Nouvelles Parts ayant chacune une valeur nominale de 0,01 USD (un centime des Etats Unis d'Amérique), ou le prix de souscription pour toutes les Nouvelles Parts, sauf les nouvelles Parts Sociales J, sera la valeur nominale de ces Nouvelles Parts et pour les nouvelles Parts Sociales J, le prix total de souscription sera égal à un montant de 12.423.279,04 USD (douze million quatre cent vingt-trois mille deux cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre centimes des Etats-Unis d'Amérique); prise de connaissance et approbation du rapport du conseil de gérants de la Société concernant l'apport en nature effectué par les Associés pour les Nouvelles Parts tel que prévu ci-dessous:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Associé	Parts Sociales souscrites	Montant payé en USD pour chaque nouvelle part ainsi souscrites
Appian Natural Resources Fund L.P.	180.389 nouvelles Parts Sociales B	Parts Sociales B: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales C	Parts Sociales C: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales D	Parts Sociales D: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales E	Parts Sociales E: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales F	Parts Sociales F: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales G	Parts Sociales G: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales H	Parts Sociales H: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales I	Parts Sociales I: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales J	Parts Sociales J : 11.205.125,68 USD
Appian Natural Resources (UST)	19.611 nouvelles Parts Sociales B	Parts Sociales B: 196,11 USD
Fund L.P.	19.611 nouvelles Parts Sociales C	Parts Sociales C: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales D	Parts Sociales D: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales E	Parts Sociales E: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales F	Parts Sociales F: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales G	Parts Sociales G: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales H	Parts Sociales H: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales I	Parts Sociales I: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales J	Parts Sociales J: 1.218.153,36 USD
Total	200.000 nouvelles Parts Sociales B	Parts Sociales B: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales C	Parts Sociales C: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales D	Parts Sociales D: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales E	Parts Sociales E: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales F	Parts Sociales F: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales G	Parts Sociales G: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales H	Parts Sociales H: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales I	Parts Sociales I: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales J	Parts Sociales J: 12.423.279.04 USD

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter, la conversion du capital sociale de la Société, l'échange des parts sociales et l'émission des Nouvelles Parts ci-dessus mentionnées et pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de l'Etude King & Wood Mallesons afin de procéder, sous leur seul signature et au nom de la Société, à l'enregistrement de tels échanges dans le registre des parts sociales de la Société;

6. Refonte intégrale des statuts de la Sociétés substantiellement dans la forme envoyée aux Associés de la Société, y compris, afin d'éviter tout doute, les modifications au capital sociale de la Société mentionnées ci-dessus et la modification de l'objet de la Société avec le libellé suivant:

«La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Luxembourg et dans des sociétés étrangères au Canada ou dans n'importe quelle autre juridiction, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra affecter ses fonds à la création, la gestion, le développement et la cession de ses actifs; à l'acquisition, l'investissement dans et la cession de tout type de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers dont notamment (sans que cette liste soit exhaustive) son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit; pour participer à la création, l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise; pour acquérir, par voie de prise de participation, souscription, prise ferme ou option, des titres, les céder par voie de vente, transfert, échange ou autre et les développer.

La Société peut emprunter sous toutes formes excepté sous la forme d'une offre publique, et, procéder à l'émission, dans le cadre d'un placement privé seulement, de billets, obligations, titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou titres de participation sous forme nominative, sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds - y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances -- à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut accorder des garanties et constituer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et aux sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société et peut apporter son assistance à ces sociétés, y compris (sans que cette liste soit exhaustive) une assistance en matière de gestion et développement de ces sociétés et de leur porte-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

feuille, un concours financier, des prêts, avances ou garanties. La Société peut céder, créer un nantissement, un privilège ou une sûreté sur, tout ou partie de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont utiles au développement de celui-ci.»

7. Divers.

III. L'Assemblée a pris dès lors les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées renoncent aux formalités de convocation et considèrent avoir été dûment convoqués. Les Associés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été fourni (ensemble avec les informations pertinentes) préalablement à la tenue de cette Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le libellé du capital social de la Société de EUR (Euro) en USD (Dollar des Etats-Unis d'Amérique) avec prise d'effet à la date de cette Assemblée en appliquant le taux de change interbancaire à la date du 26 mars 2014 (i.e., un taux de change de 1€: US$1,3791 tel qu'indiqué sur le site internet de la banque centrale européenne), le montant converti de 17.238,75 USD (dix-sept mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amériques et soixante-quinze centime) (le Changement de Libellé) et d'échanger les parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) de la Société pour des nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 0.01 USD (un cent des Etats-Unis d'Amérique) afin que le capital sociale de la Société est représenté tel que prévu ci-dessous:

Chaque Associé, représenté par Joe Zeaiter, prénommé, en vertu des procurations données sous seing privé, déclare de demander l'échange de parts sociales ordinaires qu'il détient en nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 0.01 USD (un cent des Etats-Unis d'Amérique)

L'Assemblée décide par conséquent d'acter la conversion de capital social tel que prévue dans le tableau ci-dessous:

Associé	Parts Sociales détenues avant le Changement de Libellé	Parts Sociales détenues après le Changement de Libellé
Appian Natural Resources Fund L.P.	1,127,433 parts sociales ordinaires	1.554.842 parts sociales ordinaires
Appian Natural Resources (UST) Fund L.P.	122,567 parts sociales ordinaires	169.033 parts sociales ordinaires
Total	1,250,000 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 0,01	1.723.875 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer dix différentes classe de parts sociales nommément: les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et les parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), et de convertir la totalité des parts sociales ordinaires détenues par les Actionnaires à la date de l'Assemblée, en l'occurrence 1.723.875 (un million sept cent vingt-trois mille huit cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent des Etats-Unis d'Amérique) en Parts Sociales de Classe Ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent des Etats-Unis d'Amérique (la Conversion de Capital) tel que décrit dans le tableau ci-dessous, montrant l'actionnariat de la Société après la Conversion de Capital:

Associé	Parts Sociales détenues avant la Conversion de Capital	Parts Sociales détenues après le Changement de Libellé
Appian Natural Resources Fund L.P.	1.554.842 parts sociales ordinaires	1.554.842 Parts Sociales de Classe A
Appian Natural Resources (UST) Fund L.P.	169.033 parts sociales ordinaires	169.033 Parts Sociales de Classe A
Total	1.723.875 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01	1.723.875 Parts Sociales de Classe A une valeur nominale de USD 0,01

L'assemble note que les droits et obligations de attachés au Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J de la société sont les mêmes que ceux attachés aux actions ordinaires (excepté pour les droits qui seront définis dans les statuts modifiés et coordonnées tels qu'il sera décidé ci-après, (les Statuts Modifiés).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chaque Actionnaire, ici représenté par Joe Zeaiter, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare requérir la conversion de toutes ses parts sociales ordinaires qu'il détient en Parts Sociales de Classe A.

Dès lors, l'Assemblée décide d'acter la Conversion de Capital telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital sociale de la Société d'un montant de USD 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amériques) afin de porter le capital sociale de la société de son montant actuel de USD 17.238,75 (dix-sept mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amériques et soixante-quinze centimes) à USD 37.238,75 (trente-sept mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amériques et soixante-quinze centimes), composé de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollars des Etats-Unis d'Amériques) chacune.

L'Assemblée accepte et acte les souscriptions et les payements suivants dans le cadre et le but de l'augmentation de capital de la Société telle que décidée dans cette quatrième résolution:

Associé	Parts Sociales souscrites	Montant payé en USD pour chaque nouvelle part ainsi souscrites
Appian Natural Resources Fund L.P.	180.389 nouvelles Parts Sociales B	Parts Sociales B: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales C	Parts Sociales C: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales D	Parts Sociales D: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales E	Parts Sociales E: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales F	Parts Sociales F: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales G	Parts Sociales G: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales H	Parts Sociales H: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales I	Parts Sociales I: 1.803,89 USD
	180.389 nouvelles Parts Sociales J	Parts Sociales J : 11.205.125,68 USD
Appian Natural Resources (UST) Fund L.P.	19.611 nouvelles Parts Sociales B	Parts Sociales B: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales C	Parts Sociales C: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales D	Parts Sociales D: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales E	Parts Sociales E: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales F	Parts Sociales F: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales G	Parts Sociales G: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales H	Parts Sociales H: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales I	Parts Sociales I: 196,11 USD
	19.611 nouvelles Parts Sociales J	Parts Sociales J: 1.218.153,36 USD
Total	200.000 nouvelles Parts Sociales B	Parts Sociales B: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales C	Parts Sociales C: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales D	Parts Sociales D: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales E	Parts Sociales E: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales F	Parts Sociales F: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales G	Parts Sociales G: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales H	Parts Sociales H: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales I	Parts Sociales I: 2.000 USD
	200.000 nouvelles Parts Sociales J	Parts Sociales J: 12.423.279.04 USD

Intervention - souscription - Payement

Chaque Actionnaire, ici représenté par Joe Zeaiter, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare expressément:

(i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales telles que décrites à côtés de leur nom respectifs dans le tableau ci-dessous, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar américain) pour un prix de souscription décrit dans le tableau ci-dessus, et

(ii) payé en intégralité les nouvelles actions par apport en nature consistant en leur créance qu'ils détiennent à l'encontre de la Société pour un montant total de USD 12.441.279,04 (douze million quatre cent quarante et un mille deux cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amériques et quatre centimes) (la Créance), dont un montant de USD 20.000,- (vingt-mille Dollars des Etats-Unis d'Amériques) sera alloué au capital social de la société et un montant de USD 12.421.279,04 (douze million quatre cent vingt et un mille deux cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amériques et quatre centimes) sera alloué à la prime d'émission de la Société en tant que prime d'émission payé pour les nouvelles Parts Sociales de Classe J.

La valeur de la Créance a été confirmé au notaire par deux certificats datés du 27 mars 2014 qui confirme que la valeur totale de la Créance est au moins égale à USD 12.441.279,04 (douze million quatre cent quarante et un mille deux cent

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amériques et quatre centimes) (i.e. USD 11.221.360,70 pour la créance apportée par Appian Natural Resources Fund L.P. et USD 1.219.918,34 pour la créance apportée par Appian Natural Resources (UST) Fund L.P).

Une copie des certificats après avoir été signé ne varietur par le mandataire pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistrer avec lui.

Il résulte de ce qui précède que le capital social de la société d'un montant total de USD 37.238,75 USD (trente-sept mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amériques et soixante-quinze centimes) est représenté par 1.923.875 (un million neuf cent vingt-trois mille huit cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe A, 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe B, 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe C, 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe D, 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe E, 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe F, 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe G, 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe H, 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe I et 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale USD de 0,01 (un centime de Dollar américain).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter, le Changement de Libellé, la Conversion du Capital, l'Augmentation de Capital, et donne le pouvoir et autorise n'importe lequel des gérants de la Société et n'importe lequel des avocats/juriste ou employé de King & Wood Mallessons de procéder sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement du Changement de Libellé, la Conversion du Capital, l'Augmentation de Capital et d'effectuer toutes les formalités y relatives.

Sixième résolution

Chaque Actionnaires déclare qu'il a reçu le projet de Statuts Modifiés.

L'Assemblée décide de modifier et de coordonner les statuts de la Société dans leur intégralité (notant que le capital social de la Société dans l'article 8 de statuts reflètera Changement de Libellé, la Conversion du Capital, l'Augmentation de Capital chacun tel que décidé dans les résolutions ci-dessus et de changer l'objet social de la société telle que décrits dans l'ordre du jour de l'Assemblée, dès lors les Statuts Modifiés se liront comme suit:

Chapitre I ^{er} . - Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P= réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission et compte de capital surplus inclus)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Président a le sens qui lui donné à l'article 12;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne ANRH;

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 25;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société; Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Droit désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 27;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne, désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire a le sens qui lui donné à l'article 12;

Associés désigne une personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Chapitre II. - Forme sociale, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme sociale et dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ANRH" qui sera régie par le Droit et en particulier la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

La Société peut comprendre un seul Associé, détenteur de l'intégralité des Parts Sociales ou plusieurs Associés dont le nombre est plafonné à quarante (40) Associés.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des Gérants.

La Société peut créer des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par voie de résolution du ou des Gérants.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la Société ou la communication aisée entre le siège et des personnes à l'étranger, se produiront ou seront imminents, la Société pourra provisoirement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de siège, restera une société régie par la Loi sur les Sociétés, et, sera accomplie et notifiée aux personnes intéressées par le ou les Gérants.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Luxembourg et dans des sociétés étrangères au Canada et dans n'importe quelle autre juridiction, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra affecter ses fonds à la création, la gestion, le développement et la cession de ses actifs; à l'acquisition, l'investissement dans et la cession de tout type de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers dont notamment (sans que cette liste soit exhaustive) son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit; pour participer à la création, l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise; pour acquérir, par voie de prise de participation, souscription, prise ferme ou option, des titres, les céder par voie de vente, transfert, échange ou autre et les développer.

La Société peut emprunter sous toutes formes excepté sous la forme d'une offre publique, et, procéder à l'émission, dans le cadre d'un placement privé seulement, de billets, obligations, titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou titres de participation sous forme nominative, sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds - y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances - à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut accorder des garanties et constituer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et aux sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société et peut apporter son assistance à ces sociétés, y compris (sans

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

que cette liste soit exhaustive) une assistance en matière de gestion et développement de ces sociétés et de leur portefeuille, un concours financier, des prêts, avances ou garanties. La Société peut céder, créer un nantissement, un privilège ou une sûreté sur, tout ou partie de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont utiles au développement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts, selon le cas, d'après l'article 29 des Statuts.

Chapitre III. - Capital social et parts sociales

Art. 5. Capital social émis. Le capital social de la société est fixé à 37.238,75 USD (trente-sept mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amériques et soixante-quinze cents des Etats-Unis) divisé en 3.723.875 (trois million sept cent vingt-trois mille huit cent soixante-quinze) part sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune qui sont divisées en:

- 1.923.875 Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000 Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000 Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- 200.000 Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000 Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000 Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000 Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000 Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000 Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées; et
- 200.000 Parts Sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

Section 1. Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'Associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre Associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'Associés seulement avec l'accord des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un Associé existant ou à un nouvel Associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'Associé cédant.

Section 2. Transfert des Parts Sociales.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les Associés.

Section 3. Prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Section 4. Capital surplus

L'Assemblée Générale est également autorisée à approuver les apports en capital sans émission de nouvelles Parts Sociales par l'intermédiaire d'un paiement en numéraire ou en nature ou sous une autre forme, selon les modalités et conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite prescrite par la Loi sur les Sociétés Commerciales et qui sont à comptabiliser dans le compte «capital surplus» de la Société. Le montant du capital surplus en accord avec toute limitation ou provision stipulant le contraire dans le Pacte d'Associés peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société pourra racheter à son ou ses Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à ou aux Associés ou d'allouer des fonds à la Réserve Légale.

Section 5. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 28 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Section 6. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

Section 7. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

(i) Parts Sociales de Catégorie J;

(ii) Parts Sociales de Catégorie I;

(iii) Parts Sociales de Catégorie H;

(iv) Parts Sociales de Catégorie G;

(v) Parts Sociales de Catégorie F;

(vi) Parts Sociales de Catégorie E;

(vii) Parts Sociales de Catégorie D;

(viii) Parts Sociales de Catégorie C; et

(ix) Parts Sociales de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs occasions par voie de résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, la Loi sur les Sociétés, en matière de modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un Associé. La Société ne sera pas mise en liquidation suite à l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou la survenance de tout événement comparable concernant un ou plusieurs Associés.

Chapitre IV. Gérants et commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Si la Société compte deux (2) Gérants, ils gèrent conjointement la Société.

Si la Société compte plus de deux (2) Gérants, ils constituent ensemble le Conseil de Gérance.

La majorité des Gérants est composée de non-résidents au Royaume-Uni (le "R-U") d'un point de vue fiscal, non basés au R-U à plein temps (ci-après dénommés les "Non-résidents au R-U").

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes sont du ressort des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou, confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) Gérants en cas de pluralité de Gérants.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membres (le "Président"). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné.

Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés, étant précisé que la majorité des Gérants présents ou représentés devra être composée de Non-résident au R-U.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants. De telles résolutions écrites sont considérées comme ayant été prises au Luxembourg.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions du ou des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 14. Frais et commissions de gestion. Sous réserve de l'accord du ou des Associés, le(s) Gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) Gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

Art. 15. Conflits d'intérêts. Si un Gérant de la Société a ou peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

En cas de Gérant unique, il suffit que les opérations entre la Société et son Gérant, ayant ainsi un intérêt contraire, soient mentionnées dans le procès-verbal.

Les paragraphes précédents du présent article 15 ne s'appliquent pas si (i) l'opération concernée est conclue aux justes conditions de marché et (ii) entre dans le cadre du cours normal des affaires de la Société.

Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ou sont administrateurs, associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra - au seul motif de sa position dans ou de son lien avec cette autre société ou entité - être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Un Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société indemnise un Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, si applicable, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables qu'il a encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie du fait qu'il ait été ou qu'il soit Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où un jugement définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en oeuvre d'autres droits auxquels les personnes à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit que les comptes annuels statutaires et/ou comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société et sa situation financière (y compris, plus particulièrement, ses livres et comptes) peuvent ou, dans les cas prévus par la loi, doivent être révisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non.

Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises indépendants, le cas échéant, sont nommés par le ou les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par résolution du ou des Associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut, en application de la Loi sur les Sociétés, seulement être révoqué pour cause sérieuse.

Chapitre V. - Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

Art. 19. Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit au sein de la municipalité dans laquelle la Société a son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. Sauf en cas d'Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 22. Présence et représentation. Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Un Associé peut agir à l'Assemblée Générale en nommant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit) une autre personne qui n'a pas besoin d'être Associé, en qualité de mandataire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 23. Vote. Les résolutions de l'Assemblée Générale - en dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas - sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre d'Associés représentés, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale -- convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts - sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Procès-verbaux. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou représentants des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'Exercice Social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année (l'"Exercice Social").

Art. 26. Adoption des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément au Droit.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 27. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde restant de toute distribution de dividende.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le ou les Gérants ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associés de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 29. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts, il est fait référence au Droit et en particulier à la Loi sur les Sociétés.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimées environ à cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de parties comparantes, connu du notaire, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zeaiter, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 avril 2014. Relation: RED/2014/763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 avril 2014. Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014063274/1341.

(140074224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

O.Z. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.867.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014062891/10.

(140073528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Perfect-Health-Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondercange, 24, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.446.

—

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mai 2014

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marie, Joseph, Paul BUTTERLIN, né à Colmar, le 19 juin 1954 demeurant à L-3937 Mondercange, 24, rue de Neudorf, comme gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

Mondercange, le 02.05.2014.

Référence de publication: 2014062914/11.

(140073376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.175.

—

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of April,

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of PCV Lux S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141175 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 August 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2273 dated 17 September 2008. The Company's articles of association have been amended for the last time by virtue a deed of the undersigned notary dated 12 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1935 dated 9 August 2013, page 92836.

The Meeting is declared open with Ms Virginie Gonella, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairperson, who appoints as secretary Mr Geoffrey Delamarre, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects Ms Virginie Gonella, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of forty thousand eight hundred twenty-one Euro and three Cent (EUR 40,821.03) in order to bring it from its current amount of three million one hundred sixty thousand two hundred three Euro and thirty-one Cent (EUR 3,160,203.31) to an amount of three million one hundred nineteen thousand three hundred eighty-two Euro and twenty-eight Cent (EUR 3,119,382.28), by the repurchase and cancellation of four million eighty-two thousand one hundred and three (4,082,103) shares of class B with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the B Shares) held by PCV Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom (PCV Nominees) in the share capital of the Company, at an aggregate repurchase price of three million nineteen thousand eight hundred forty-four Euro and eighty-five Cent (EUR 3,019,844.85);

2. Decision to (i) cancel all B Shares redeemed and (ii) repay to PCV Nominees an aggregate amount of three million nineteen thousand eight hundred forty-four Euro and eighty-five Cent (EUR 3,019,844.85) corresponding to the repurchase price of all B Shares redeemed;

3. Subsequent amendment of article 6.1 of the coordinated articles of association of the Company, as amended from time to time (the Articles) so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1 and 2 above; and

4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxies of the represented shareholders and the board of the Meeting, has been signed by the board of the Meeting and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies given by the represented shareholders to the present Meeting, after having been signed "ne varietur" by their proxyholder, the board of the Meeting and the acting notary, shall also remain attached to the present deed with which it will be registered.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iv) That the whole issued share capital being represented at the present Meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present Meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of forty thousand eight hundred twenty-one Euro and three Cent (EUR 40,821.03) in order to bring it from its current amount of three million one hundred and sixty thousand two hundred and three Euro thirty one Cent (EUR 3,160,203.31) to an amount of three million one hundred nineteen thousand three hundred eighty-two Euro and twenty-eight Cent (EUR 3,119,382.28), by the repurchase and cancellation of four million eighty-two thousand one hundred and three (4,082,103) B Shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, held by PCV Nominees in the share capital of the Company, at an aggregate repurchase price of three million nineteen thousand eight hundred forty-four Euro and eighty-five Cent (EUR 3,019,844.85).

Second resolution

The Meeting RESOLVES to cancel all B Shares redeemed and to repay to PCV Nominees an aggregate amount of three million nineteen thousand eight hundred forty-four Euro and eightyfive Cent (EUR 3,019,844.85) corresponding to the repurchase price of all B Shares redeemed.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting RESOLVES to amend article 6.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **6.1.** The issued capital of the Company is set at three million one hundred nineteen thousand three hundred eighty-two Euro and twenty-eight Cent (EUR 3,119,382.28) divided into one thousand (1,000) A Shares, which shall be held by the General Partner and three hundred and eleven million nine hundred thirty-seven thousand two hundred twenty-eight (311,937,228) B Shares, which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit avril,

Par devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de PCV Lux S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141175 (la Société), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2273 du 17 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 12 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1935 du 9 août 2013, page 92836.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Virginie Gonella, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président),

qui désigne comme secrétaire M. Geoffrey Delamarre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie Gonella, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante mille huit cent vingt-et-un euro et trois centimes (EUR 40.821,03) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cent soixante mille deux cent trois euros et trente-un centimes (EUR 3.160.203,31) à un montant de trois millions cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt deux euro et vingt-huit centimes (EUR 3.119.382,28), par le rachat et l'annulation de quatre million quatre-vingt-deux mille cent trois (4,082,103) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Catégorie B) détenues par PCV Nominees Limited, une limited liability company, régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni (PCV Nominees) dans le capital social de la Société, à un prix de rachat total de trois million dix-neuf mille huit cent quarante-quatre euro et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 3.019.844,85);

2. Décision (i) d'annuler toutes les Actions de Catégorie B rachetées et (ii) rembourser à PCV Nominees un montant total de trois million dix-neuf mille huit cent quarante-quatre euro et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 3.019.844,85), ce prix correspond au prix de rachat total de toutes les Actions de Catégorie B Annulées;

3. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts coordonnées de la Société, tels que modifiés (les Statuts) afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2 ci-dessus; et

4. Divers.

(ii) Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, a été signée par le bureau de l'Assemblée et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par leurs mandataires, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

(iv) Que l'intégralité du capital social émis étant représenté à la présente Assemblée et les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis après avoir délibérée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Assemblée DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante mille huit cent vingt-et-un euro et trois centimes (EUR 40.821,03) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cent soixante mille deux cent trois euros et trente-un centimes (EUR 3.160.203,31) à un montant de trois millions cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt deux euro et vingt-huit centimes (EUR 3.119.382,28), par le rachat et l'annulation de quatre million quatre-vingt-deux mille cent trois (4,082,103) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Actions de Catégorie B Annulées) détenues par PCV Nominees dans le capital social de la Société, à un prix de rachat total de trois million dix-neuf mille huit cent quarante-quatre euro et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 3.019.844,85).

Seconde résolution

L' Assemblée DECIDE de rembourser à PCV Nominees un montant total de trois million dix-neuf mille huit cent quarante-quatre euro et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 3.019.844,85) correspond au prix de rachat de toutes les Actions de Catégorie B Annulées.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article 6.1. des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

« **6.1.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux euro et vingt-huit centimes (EUR 3.119.382,28) divisé en mille (1.000) Actions de Catégorie A, qui seront détenues par l'Associé Gérant Commandité, trois cent onze millions neuf cent trente-sept mille deux cent vingt-huit (311,937,228) Actions de Catégorie B, qui seront détenues par l'/les actionnaire(s)-commanditaire(s), chaque action ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) et étant entièrement libérée.».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte authentique.

Signé: Gonella, Delamarre, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062933/166.

(140073340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Flores Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.501.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063439/10.

(140074226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Global Water Development Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.896.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014063459/11.

(140074230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Hadrian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.389.

—

Extrait de la résolution prise par les associées en date du 30.4.2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1 er mars 2014.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants A, Messieurs Jérôme DEVILLET et Pierre CLAUDEL, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 7.5.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour Hadrian S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063477/16.

(140073625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck